

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2020

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2020

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 avril 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'autofinancement. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les exercices terminés les 30 avril 2020 et 2019, les comptes clients aux 30 avril 2020 et 2019 et les actifs nets présentés aux bilans aux 30 avril 2020 et 2019 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 avril 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

GOSELIN & ASSOCIÉS INC.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 19 septembre 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL**BILAN****AU 30 AVRIL 2020**

	2020 \$	2019 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	11 394	94 162
Placements temporaires (note 3)	275 222	272 114
Comptes clients	26 864	3 726
Frais payés d'avance	<u>4 391</u>	<u>8 496</u>
	317 871	378 498
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	4 861	2 393
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 5)	<u>19 561</u>	<u>6 267</u>
	<u><u>342 293</u></u>	<u><u>387 158</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	31 212	25 398
Produits perçus d'avance	25 835	29 022
Apports reportés (note 7)	<u>18 700</u>	<u>34 900</u>
	<u>75 747</u>	<u>89 320</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT FUTUR DES ACTIVITÉS (note 9)	150 000	150 000
NON AFFECTÉ	<u>116 546</u>	<u>147 838</u>
	<u>266 546</u>	<u>297 838</u>
	<u><u>342 293</u></u>	<u><u>387 158</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2020

			2020	2019
	Affecté au développe - ment futur des activités \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	150 000	147 838	297 838	269 553
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	(31 292)	(31 292)	28 285
Solde à la fin de l'exercice	<u>150 000</u>	<u>116 546</u>	<u>266 546</u>	<u>297 838</u>

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2020

	2020 \$	2019 \$
PRODUITS		
Subventions		
Ville de Montréal	132 644	131 291
Subventions salariales fédérales et provinciales	125 753	71 517
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - MÉES	<u>75 058</u>	<u>74 500</u>
	333 455	277 308
Autofinancement		
Inscriptions et club de vacances	210 244	216 141
Locations (note 8)	113 521	122 308
Cotisations	12 610	9 795
Sollicitations directes et autres	<u>1 124</u>	<u>3 277</u>
	337 499	351 521
Intérêts	<u>3 246</u>	<u>2 399</u>
	<u>674 200</u>	<u>631 228</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	496 306	502 551
Activités	51 964	17 564
Matériaux et fournitures	31 238	18 242
Loyer	28 519	4 729
Honoraires professionnels	23 844	26 734
Publicité et promotion	16 802	16 298
Honoraires informatiques	16 601	-
Amortissement des immobilisations	13 518	218
Télécommunications	6 113	3 411
Frais de formation	4 663	237
Intérêts et frais bancaires	4 495	4 090
Frais administratifs	2 896	2 835
Cotisations	2 250	3 111
Assurances	1 922	1 702
Chauffage et électricité	1 881	-
Mauvaises créances	1 602	1 221
Frais bancaires et cartes de crédit	<u>878</u>	<u>-</u>
	<u>705 492</u>	<u>602 943</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(31 292)</u>	<u>28 285</u>

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2020

	2020 \$	2019 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(31 292)	28 285
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>13 518</u>	<u>218</u>
	<u>(17 774)</u>	<u>28 503</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients	(23 138)	15 602
Frais payés d'avance	4 105	(7 075)
Créditeurs	5 814	8 470
Produits perçus d'avance	(3 187)	(6 176)
Apports reportés	<u>(16 200)</u>	<u>15 882</u>
	<u>(32 606)</u>	<u>26 703</u>
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(50 380)</u>	<u>55 206</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(3 108)	(92 274)
Acquisition d'immobilisations	<u>(29 280)</u>	<u>(8 878)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>(32 388)</u>	<u>(101 152)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(82 768)	(45 946)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>94 162</u>	<u>140 108</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>11 394</u></u>	<u><u>94 162</u></u>

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 16 août 1982 et il est exempté d'impôts sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- développer des loisirs pour enfants, adolescents, adultes et aînés de la Ville de Montréal;
- favoriser l'intégration sociale par le biais d'activités communautaires;
- promouvoir le développement du loisir communautaire dans la Ville de Montréal;
- procurer des loisirs et activités communautaires répondant aux besoins des enfants, adolescents, adultes et aînés de la Ville de Montréal;
- développer des points de services en loisir communautaire afin de répondre aux besoins de la population montréalaise;
- favoriser la formation morale, sociale, culturelle, communautaire et sportive de la population montréalaise;
- favoriser l'intégration culturelle des différentes communautés ethniques de la Ville de Montréal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés au prorata de la période couverte par ces dernières.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Inscriptions et club de vacances

Les produits provenant des inscriptions et du club de vacances sont constatés lorsque les activités et les inscriptions ont eu lieu.

Locations

Les produits provenant des locations sont constatés lorsque les services sont rendus.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement, l'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services. En raison de la difficulté à évaluer monétairement ces biens et ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 24 mois.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 24 mois.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût. Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit, ni de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2020

3 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2020 \$	2019 \$
Avantage entreprise	<u>275 222</u>	<u>272 114</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	2 611	1 523	1 088	2 393
Matériel informatique	<u>5 030</u>	<u>1 257</u>	<u>3 773</u>	-
	<u>7 641</u>	<u>2 780</u>	<u>4 861</u>	<u>2 393</u>

5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2020		2019	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Site internet	<u>30 516</u>	<u>10 955</u>	<u>19 561</u>	<u>6 267</u>

6 - CRÉDITEURS

	2020 \$	2019 \$
Fournisseurs et frais courus	14 204	3 501
Salaires et vacances	14 497	20 338
Sommes à remettre à l'État	2 511	476
Taxes à la consommation	-	1 083
	<u>31 212</u>	<u>25 398</u>

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2020

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 30 avril 2019 \$	Octrois \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 30 avril 2020 \$
Ville de Montréal	<u>34 900</u>	<u>116 444</u>	<u>132 644</u>	<u>18 700</u>

8 - CONTRIBUTIONS DE SERVICES

L'organisme bénéficie de locaux et utilise de l'ameublement et des équipements offerts gratuitement par la Ville de Montréal. Ces contributions en biens ne sont pas constatées aux états financiers. En accord avec la Ville, l'organisme loue, à l'occasion, ces locaux contre rémunération.

9 - AFFECTATIONS INTERNES

Lors de la réunion du 27 août 2019, le conseil d'administration a résolu d'affecter 150 000 \$ au développement futur des activités de l'organisme. Ce montant ne peut être utilisé à d'autres fins sans le consentement des administrateurs.

10 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 112 026 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	29 224
2022	29 224
2023	29 224
2024	24 354

11 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.